Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230404-DEL2023-S02013-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

République Française

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S02/013

Objet : Décision modificative n°1 au budget principal de la Commune pour 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n°2023/S01/011 du 7 février 2023 approuvant le budget primitif de la Commune pour 2023 et des ressources destinées à en assurer l'équilibre ;

Vu la délibération n°2023/S02/011 du 4 avril 2023 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

Vu la balance générale du budget ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 28 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAINGUY, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal de la Commune pour 2023, annexée à la présente délibération.

Délibération adoptée à :

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

2 contre : Mme DAHAN, M. MBANZA.

et 2 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme PETIT.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,

MAIRIE DE BOIS-COLOMBES (Hauts-de-Seine)

Michel DUVIVIER

MAIRIE DE BOIS-COLOMBES (Hauts-de-Seine)

Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 11 AVR 2023
Et de la publication le 12 AVR 2023